etc., recherchaient constamment son alliance et son intervention.

Léon VI de Lusignan est le dernier roi d'Arménie. Vaincu par la Musulman, c'est en France qu'il vint se refugier, et c'est au palais de Tournelles qu'il mourut en 1393. Son corps repose aujourd'hui dans la sépulture royale de St-Denis.

Depuis ce temps, l'Arménie a passé tour à tour sous la domination Égyptienne, Turcomane et Turque.

Elle a été pendant bien longtemps le théâtre et la victime des sanglantes rivalités de la Turquie et de la Perse qui se disputaient sa possession ; c'est en 1829 que la Russie intervint, s'appropriant la meilleure partie de son territoire, et, depuis lors, ce malheureux pays est traité de la façon la plus inique : qu'on accumule tout ce que la tyrannie la plus éhontée peut imaginer pour opprimer une population laborieuse et avide de paix, et on aura le tableau du régime Ottoman en Arménie : massacres, déni de justice, rapines des employés, oppression exercée par les fonctionnaires, faveurs pour les bourreaux et châtiments pour les victimes, partout la désolation dans un pays qui renferme cependant tant de richesses.

Car le sol de l'Arménie est très fertile et peut être cultivé deux ou trois fois par an : le commerce de bestiaux y est très important. Les Arméniens conduisent leurs troupeaux à Constantinople par petites journées ; ils mettent six mois environ à faire ce voyage.

Erzeroum, la capitale de l'Arménie Turque, outre sa grande importance au point de vue du commerce, est le point stratégique de tout le plateau.

Les chevaux arméniens peuvent être comparés aux chevaux arabes.

Le commerce comprend les cuirs, les cotons, les laines :

M. Jean Broussali montre à ses auditeurs des échantillons de tissu de laine fabriqués en Arménie.

On y vend aussi la garance et l'opium.

Les montagnes d'Arménie recèlent une quantité de minerais d'or, d'argent, de cuivre, de fer, et de plomb : On y trouve du marbre et du jaspe.

L'exportation de la soie se fait dans toute la Russie, le Caucase et la Perse.

On y fait beaucoup de vins : celui de Mousch est le plus estimé.

Le conférencier termine par quelques mots sur le caractère des Arméniens.

Très aptes au commerce, ils sont d'une sincère probité ; ils ont l'attachement à leurs foyers; les mœurs patriarcales. La cohabitation sous le même toit de plusieurs générations est un des caractères distinctifs de la race.

Lord Byron, dans ses voyages, en Orient, a vu de près les arméniens. Voici ce qu'il en dit : « Il serait peut-être difficile de trouver dans les annales d'une nation moins de crimes que dans celles du peuple arménien dont les vertus sont celles de la paix et les vices ne sont que les résultats de l'oppression qu'ils ont subie. »

Les projections représentaient : des vues de Jérusalem, de Constantinople, d'Alexandrie; le tombeau des mamelouks, au Caire, le tombeau des rois. à Jérusalem, quelques types Arméniens, et plusieurs autres sujets tirés de l'Orient.

M. Henry Bossut a remercié le conférencier, qui a répondu que son but principal en faisant des conférences géographiques était d'attirer l'attention sur la malheureuse situation dans laquelle se trouve sa patrie ; il a fini en adressant à l'auditoire quelques mots de remerciements pour l'attention qu'il lui a accordée. H. Duflermont.

La préfecture vient de nommer à Annappes un nouveau membre du Bureau de Bienfaisance.

Le choix a paru malheureux aux habitants d'Annappes : le maire a donné sa démission et le Conseil municipal aura bientôt à se prononcer.

A ce propos, le *Progrès du Nord* a violemment attaqué le maire indépendant d'Annappes, d'abord parce qu'il est indépendant, ensuite parce qu'il s'appelle le comte de Montalembert.

Le journal lillois terminait son article par une phrase dans laquelle il accusait tout simplement M. de Montalembert d'avoir été jadis « *gâté* » à la gare de Lille pour « fraude » et d'avoir « donné un faux nom pour échapper à la répression ! ! ! »

Le maire d'Annappes lui a fait signifier par huissier la lettre que voici :

» Annappes, le 22 janvier 1887

» Monsieur,

» Dans le numéro de votre journal qui porte la date du 22 janvier, vous vous permettez de me mettre personnellement en cause à deux reprises différentes : la première fois, il s'agit d'un conflit administratif auquel j'entends laisser son cours régulier, bien assuré que je suis, d'ailleurs, du résultat final; en second lieu, au mépris de toutes convenances et de toute vérité, vous donnez un caractère essentiellement diffamatoire à un incident qui n'est pas à l'honneur de vos amis, ainsi que je le démontrerais facilement, si j'avais le moindre compte à vous rendre.

» Vous ne vous étonnerez pas de recevoir cette lettre par ministère d'huissier, vos procédés ne me permettant pas d'employer d'autres moyens de correspondance. » Comte de Montalembert. »

Sous la phrase du *Progrès* se cachait une petite histoire : nous voulons la dire à ceux de nos chasseurs qui traversent parfois la gare de Lille.

Un jour — il y a deux ans — M. de Montalembert, descendant d'un train à Lille, entra au buffet. Il avait un faisan et un perdreau dans sa carnassière de chasseur.

Après avoir pris un verre de bière, le maire d'Annappes sortit du côté de la Place et se dirigeait vers le bureau d'octroi où il allait demander un passe-debout pour son perdreau et pour son faisan en transit vers Annapes. Un employé d'octroi — un ultra-zélé, comme vous allez voir — le rencontre sur le trottoir et l'accuse de vouloir frustrer la ville de Lille... puisqu'il est sorti du buffet. Le gibier est confisqué. Jugeant inutile de prolonger le débat, M. le maire d'Annappes dit à l'employé que, le lendemain, Louis D. — c'est le nom de son domestique — viendra réclamer ce gibier et régler l'affaire s'il y a lieu. L'employé s'écrie alors qu'on lui donne un faux nom ! Le comte de Montalembert, qui a un nom assez beau pour ne pas avoir envie d'en changer, lève les épaules et s'en va. L'employé assermenté rédige un procès-verbal, et la ville de Lille fait payer au comte 270 francs pour un perdreau et un faisan qui ne lui devaient rien, puisqu'ils étaient destinés à être mangés à Annappes...

Voilà sur quoi s'appuyait, l'autre matin, le *Progrès* pour imprimer sa phrase très-méchante et très perfide contre un ancien soldat, engagé à 19 ans, pendant la guerre, blessé à Patay, ancien lieutenant instructeur à l'École-Militaire, capitaine à 29 ans, démissionnaire pour raisons de famille.

N'importe ! vous tous, chasseurs de l'arrondissement qui passez à Lille, prenez garde à la sortie du buffet : il y a des pièges et la caisse municipale est à sec !

L'« Officiel » publie une liste de récompenses accordées par le gouvernement, pour actes de courage accomplis pendant le mois de décembre dernier. Nous y trouvons la suivante :

M. A. 2e classe. — Bayart (Jules) sous-lieutenant au bataillon de sapeurs-pompiers de Roubaix; 1872-1886: 24 ans des meilleurs services.

Denier des écoles catholiques.—Dimanche prochain, 30 janvier, une quête au profit de l'Œuvre, sera faite par les Dames de la ville, en l'église Ste-Elisabeth à la messe de neuf heures, à la grand'messe et à la messe de midi. Le sermon sera donné par M. l'Abbé Lenglart.

Le même jour on quêtera en l'église du Sacré-Cœur, à la messe de huit heures, à la grand'messe et à la messe de midi.

Les quêtes faites depuis le commencement de l'année ont produit les resultats suivants :

A St-Martin, 2,219 fr. 79 c. ; Notre-Dame, 1,494 fr. 19 c. ; Au St-Sépulcre, 480 fr. ; A Saint-Joseph, 214 fr. 40.

Samedi, 29 janvier, fête de St-François de Salles, le R. P. Fristot, de la Compagnie de Jésus donnera, en la chapelle de la Visitation Ste-Marie un sermon qui sera suivi d'un salut solennel.

Séance de musique de chambre. — Une séance de musique de chambre sera donnée, lundi prochain, à huit heures du soir, dans la salle de l'École nationale de musique, rue des Lignes, par M. Ferdinand Landouzy, avec le concours de Mme Landouzy, professeur de chant : M. Gustave Meyer pianiste-compositeur ; MM. Emile Schillio premier violon ; Arthur Turbelin, deuxième violon ; G. Sinsoilliez, alto ; F. Laudouzy, violoncelle ; Alfred Bondues flûte; Paul Fournier, clarinette.

Voici le programme de cette séance : 1. Quatuor, (Mozart). Allegro, Andante, Scherzo, Finale, MM. Schillio, Turbelin, Sinsoilliez, Landouzy. — 2. Air du *Barbier de Séville*, (Rossini), Mme Landouzy. — 3. Andante du Concerto, (Erlhardt), Air russe, (Vieuxtemps). M. Emile Schillio. — 4. Tarentelle, (Saint-Saëns), MM. Bondues et Fournier. — 5. Récitatif et air de la *Fille de Jephté*, (Clément Broutin), *Si tu veux mignonne*, (Massenet), Mme Landouzy. — 6. Recueillement, (Popper), Fleurs d'automne, id., Ronde, id., M. Fernand Landouzy. — 7. 2me Quatuor (Lavainne), Allegro Interruzione, Andante, Divertissement final, MM. Meyer, Schillio, Sinsoilliez, Landouzy. — 8. Couplets du Mysoli de la perle du Brésil, (F. David), Mme Landouzy et M. Bondues. — 9. Polka, (Haldan Kierulf), Grande valse de concert, (Gustave Meyer), Caprice, (Raoul Puguo), Tarentelle, (Gustave Meyer), M. Gustave Meyer. — Entrée 5 francs.

Les personnes munies de billets pour cette séance et qui désireraient avoir leur place retenue sont priées de s'inscrire chez M. Landouzy, rue d'Inkermann, 45, jusqu'à lundi prochain, à midi.

M. Camille Dooms, chauffeur de machines, chez M. Parent-Lemaire, boulevard Gambetta, vient d'obtenir un diplôme à la suite du concours auquel il a pris part à Lille.

Un noyé. — On a retiré ce matin, du canal, en amont du pont du Sacré-Cœur, le cadavre d'un ouvrier emballeur, âgé de 37 ans, Edmond Delval, d'origine belge.

Il y a deux mois on signalait la disparition du malheureux, et son corps paraît avoir séjourné dans l'eau depuis ce temps.

Il n'y a pas de doute que ce malheur ne soit le résultat d'un accident. A quand donc l'établissement des barres de sauvetage dans les parties bétonnées du canal?

Deux agents passaient rue Sébastopol, dans la nuit de jeudi à vendredi, quand les cris : « A la police » se firent entendre, semblant venir du côté du boulevard Gambetta.

Ils se dirigèrent par là, mais ne voyant rien, ils vinrent au poste de police, Grand'Place.

Un cocher de place, Gustave B., et un cabaretier, Joseph V., s'y trouvèrent; ils déclarèrent chacun, aux agents, que l'autre l'avait frappé.

C'était la femme de Joseph V., qui avait poussé les cris entendus, un peu précédemment, par les sergents de ville. Procès-verbal a été dressé.

La police a été requise, jeudi, vers quatre heures et demie du soir, par une dame Pauline Simon, marchande de poisson, rue de la Barbe d'or, *qui se plaint d'une double mésaventure.*

Un jeune enfant, Alphonse B., âgé de dix ans, lui avait cassé une petite voiture. Mme Simon alla trouver la mère du gamin qui habite même rue, dans le but de la prier de faire réparer les dégats. Mais Mme D..., se jetant sur elle, lui donna des coups et la mit à la porte.

C'est alors que l'infortunée marchande alla trouver l'agent. Celui-ci dressa un rapport à la charge de Mme D.....

Les mendiants sont décidément, à l'heure actuelle, fort nombreux dans notre ville, et les arrestations pour le délit de mendicité se multiplient. Cette fois nous avons à enregistrer deux, celles de Ferdinand V..., et de Virginie S..., opérées, l'une jeudi dans l'après-midi, l'autre vendredi matin.

Croix. — *Un enfant phénomène.* — Les époux *Farvacque ont hérité samedi d'un bébé très bien* portant, mais d'une constitution tout à fait singulière. Il a les bras repliés sous les aisselles et les jambes conformées de façon très curieuse : les époux Farvacque se trouvent dans une situation précaire, et c'est faire œuvre de charité que de visiter cette famille, qui habite cour Veuve Prouvot, rue de Papaume, au Crêchet.

Vente publique de laines. — Une vente publique de laines aura lieu le 17 février, dans les magasins spéciaux de M. Auguste Defrenne, courtier-juré, boulevard d'Hallain, en face du nouveau conditionnement.

Les qualités à exposer devront être annoncées pour le samedi 12 et rendues le 14 dans les magasins.

Toute marchandise qui ne serait pas livrée dans les délais mentionnés, sera formellement refusée.

Tout lot pour lequel la limite de vente n'aura pas été envoyée par écrit, sera adjugé d'office au plus offrant.

Tout lot qui aura été catalogué, ne pourra plus être retiré.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux attendus: *Brise-lame* (sable) venant de Moell; *L'Indet* (pierres) venant de Calonnes; *L'Avaux* (sable) venant de Moell; *L'Ami du Commerce* (macadame) venant de Lessines; *L'Atlande* (sable) venant de Moell. — Bateaux arrivés: *Neptune* (houille) venant de Béthune; *Alcide* (orge) venant de Dunkerque; *Jeune-Marie* (seigle) venant d'Hazebrouck.

TOURCOING

Société de Géographie. — De toutes les séances organisées par la section de Tourcoing, celle d'hier a été incontestablement l'une des plus intéressantes. M. Vibert a parlé de l'Algérie avec une autorité, une hauteur de vues et un sens pratique vraiment remarquables. Aussi, le conférencier a-t-il été très applaudi par son nombreux auditoire.

Nous reviendrons en détail sur cette importante conférence.

Une escroquerie basée sur cette sorte de légende qui donnait à la monnaie frappée en 1863 une valeur insolite, a fait hier une victime à Tourcoing.

Deux individus se présentèrent chez M. Hautcœur, cabaretier, rue du Tilleul, et l'alléchant par la remise d'un bénéficeur toutes les monnaies, billon, argent, or, au millésime de 1863, parvinrent à dérober une somme de 250 francs au trop confiant cabaretier. C'est après le départ des deux escrocs que M. Hautcœur constata le déficit dans sa caisse qu'il avait imprudemment mise à leur disposition. Il en a été réduit à aller compter sa mésaventure à la police qui recherche les auteurs du larcin.

L'assassin du patron du cutter belge *Cléopatre*, un sieur Wyngaert, Henri, ouvrier peintre, arrêté récemment à Roncq, a été remis hier entre les mains de la justice belge.

Blanc-Seau.— Il y a quelques jours, les époux Vly, marchands épiciers, crurent constater la disparition d'une somme de mille francs. Ils portèrent plainte à la police : mais jusqu'à présent l'enquête n'est pas arrivée à faire le jour sur cette affaire un peu obscure.

Mouveaux. — Un malfaiteur, resté inconnu, a pénétré, ces jours derniers, dans l'église, en passant par une fenêtre de la sacristie et a dérobé une petite somme d'argent.

LILLE

Société régionale d'horticulture. — La prochaine assemblée générale aura lieu au Palais-Rameau le dimanche 6 février, à 4 heures de l'après-midi. M. J.-B. Carlier, jardinier à Armentières, fera une conférence sur la culture des plantes de plein air et de serres.

La distribution solennelle des récompenses décernées en 1886 aura lieu au Palais-Rameau, le dimanche 6 mars 1887, à trois heures de l'après-midi.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 29 décembre 1886

Présidence de M. Julien Lagache, maire

Compte-rendu analytique du « Journal de Roubaix »

(Suite — Voir le n° du 15 janvier)

LE BUDGET DE 1887

M. Georges Heynderickx, rapporteur de la Commission des finances, continue la lecture du projet de Budget de 1887, commencée dans la séance du 23 décem. Nous notons, à chaque article, les observations présentées par l'honorable conseiller.

DÉPENSES ORDINAIRES

Grande et petite voirie

Service des droits de voirie. Dépenses admises en 1886 : 4.300 ; proposées pour 1887 : 4.500.

L'augmentation provient des appointements du conducteur et de l'expéditionnaire qui, par suite de leur temps de service, sont montés d'une classe. — Adopté.

Entretien des chemins de grande communication. Dépenses admises en 1886 : 5.378 ; proposées pour 1887 ; 5.387. — ad.

Entretien des chemins d'intérêt commun. Dépenses admises en 1886 : 1.489 ; proposées pour 1887 : 3.823. — ad.

Grosses réparations aux chemins vicinaux. Dépenses admises en 1886 : 22.708.60 ; proposées pour 1887 : 23.429.04 ad.

Entretien des chemins vicinaux de la commune, 30,000 — ad.

Entretien des chaussées pavées, 70.000.

Recevant souvent des plaintes au sujet du défoncement des chaussées, nous avons décidé d'employer à les améliorer les 10.000 francs, devenus disponibles par suite de la réduction sur les dépenses d'entretien des bâtiments municipaux. Ces 10.000 fr. seront imputés comme suit ; achat de 120.000 pavés, au lieu de 100.000, soit 5.600 fr. et 4.400 fr. pour les frais et mains d'œuvre. Un état spécial des travaux à effectuer sera dressé par M. le directeur du service de la Voirie, et il sera soumis à l'approbation du conseil. — ad.

Entretien des aqueducs, des ouvrages d'art et des urinoirs, 20.000 fr.

Vos commissions ont exprimé le vœu qu'à l'avenir, les urinoirs entourés soient éclairés, la nuit ; cette mesure facilitera la surveillance de la police, parfois fort nécessaire. — Adopté.

Construction des branchements particuliers, 18.000 — ad.

Entretien des chaussées empierrées et des allées de la promenade publique : en 1886 : 14.000 ; pour 1887 : 15,400.

L'augmentation de 1.400 fr. vient de ce que le cantonnier, employé autrefois au square, a été rattaché à ce service ; ses appointements sont de 1,200 francs, et les frais d'habillements de 200 fr. — ad.

Entretien des chemins non pavés ni empierrés ; préparation du champ de foire ; curage des fossés, becques et courants 5,000 fr. — ad.

Enlèvement des immondices. Dépenses admises en 1886 : 80,700 ; proposées pour 1887 : 80.900.

Il a semblé juste à vos commissions, de proposer, à titre d'encouragement, une augmentation de 200 fr. pour le piqueur-chef de la ferme de l'ébouage : cette proposition nous a semblé justifiée par les économies réalisées par le titulaire. — ad.

Balayage et arrosage, 22.600 fr. — ad.

Curage des égoûts, 13.000 fr.

Les ouvriers, chargés de ce service, sont fréquemment blessés, lorsqu'ils descendent dans les égoûts, soit parce qu'ils se coupent les pieds, soit parce qu'ils sont brûlés par des jets de vapeur. Il nous a semblé nécessaire, pour obvier à ces inconvénients, de les obliger à se servir de bottes, et, à cet effet, nous vous proposons de voter une somme de 150 fr. — Adopté.

Entretien des promenades et jardins publics. Dépenses admises en 1886 : 25.900 ; proposées pour 1887 : 19.900 fr.

Le cantonnier du square ne figure plus dans ce service ; par contre, la dépense reste sensiblement de même importance ; cela vient de ce que la suppression de la serre du Square *oblige* d'affecter une somme plus importante à l'achat de graines et fleurs destinées à orner le jardin de Barbieux. — ad.

Taille et entretien des arbres à haute tige des boulevards, des écoles et du cimetière. Dépenses admises en 1886 : 1.500 fr. ; proposées pour 1887 : 2.000 fr.

Le nombre plus considérable d'arbres justifie l'augmentation de 500 fr. demandée pour ce service. — ad.

Indemnité pour contrôle des lignes de tramways, 200 fr. — ad.

Etablissements charitables. — Secours. Pensions

Subvention au Bureau de Bienfaisance, 120,000 fr. — Adopté.

Subventions aux Hospices, 232,800 fr. — ad.

Services des incurables ; dépenses admises en 1886 : 19,125 fr.; proposées pour 1887 : 20,075 fr.— ad.

Dépôt de corps à la Morgue, 500 fr.— ad.

Service des enfants trouvés et abandonnés ; dépenses admises en 1886 : 4.550 fr. 57 ; proposées pour 1887 : 4,600 fr. — ad.

Contingent de la ville dans la dépense d'entretien des aliénés indigents, 13,000 fr.— ad.

Subside pour le service des crèches, 3,940 fr. — ad.

Bourses aux institutions de sourds-muets et aveugles, dépenses admises en 1886, 4,281,40 ; proposées pour 1887, 3,950. — ad.

Accouchement des femmes indigentes, 5,000. — ad.

Service médical scolaire, 2,900.

Dans le crédit voté pour le service médical scolaire, il n'a rien été prévu pour les frais d'impression, qui sont cependant indispensables pour assurer le bon fonctionnement de ce service ; c'est dans ce but que vos commissions proposent l'inscription supplémentaire d'une somme de 500 fr. — ad.

Subside pour faciliter les mariages d'indigents : 900 francs. — ad.

Subside à la Société Saint-François-Régis pour faciliter les mariages d'indigents, 1000 francs. — Adopté.

Secours viagers et renouvelables : 3,800 fr. ad.

Instruction publique. — Beaux-Arts

Salles d'asiles : dépenses admises en 1886 : 49,925 fr. ; proposées pour 1887 : 51,350fr.

Les seuls changements apportés à ce crédit viennent de l'augmentation de 100 francs accordée aux directrices qui ne touchaient que 1200 francs ; à l'avenir, leur traitement sera de 13 000 francs.

Enseignement primaire ; dépenses admises en 1886 : 361.020 fr.; proposées pour 1887 : 371,150 fr.

Il n'y a pas pour ce chapitre d'autres modifications que celles apportées au traitement des directeurs des écoles, du boulevard d'Hallain et de la rue Archimède, augmentés tous deux de 200 francs. Les autres changements sont motivés par les extentions de certificat d'étude pédagogique ou par des indemnités de logement.

Tout en acceptant, pour l'année entière, l'inscription des indemnités de logement pour l'année entière, vos commissions rappellent à l'administration de vouloir bien se libérer, en temps opportun, des locations faites pour le logement des directeurs des écoles rue Turgot, rue Saint-Vincent de Paul, rue Decrème, rue Ternaux, qui, tous quatre, pourront, le 1er juillet au plus tard, prendre possession des maisons ceintes pour eux. Vos commissions demandent *également s'il ne serait pas possible de trouver un* logement moins coûteux pour la directrice de l'école rue St-Antoine ; cette école est fréquentée par un très petit nombre d'élèves ; il faudrait tâcher d'en diminuer les frais.

Le crédit total de ce chapitre devra être réduit de deux cents francs parce que, rue du Bois, il n'y a que trois adjoints à 1400 fr. et deux à 1300 fr.; de même rue Blanchemaille, deux adjoints à 1000 fr. et deux à 1100 fr. — Adopté.

Supplément de traitement à M. Aubert, inspecteur primaire, 1500 fr. — Adopté.

Bataillon scolaire, 2,200 fr. — Adopté.

Gymnase municipal, 5,900 fr. — Adopté.

Institut Sévigné, dépenses admises en 1886 : 20,600 fr. ; proposées pour 1887 : 22,030 fr.

Il a été donné à cet établissement une adjointe pour les cour d'anglais, c'est ce qui explique l'augmentation du crédit. — Adopté.

Institut Turgot; dépenses admises en 1886 : 25,200; dépenses proposées pour 1887 : 27,300.

La somme de 400 francs prévue pour le traitement éventuel du directeur se doit plus figurer au Budget; par contre, il y a lieu, d'accord avec vos commissions, de vous proposer :

1° d'inscrire une somme de 150 f. pour l'achat de prix consistant en outils pour les élèves suivant les cours manuels ; 2° d'élever à 100 fr. la somme prévue pour l'achat de prix, couronnes et palmarès ; mais, afin d'éviter ce qui s'est produit en 1886, les commissions demandent que les directeurs des établissements soient avisés en temps utile qu'ils ne peuvent, sans autorisation préalable, dépenser plus que la somme allouée. — Adopté.

Subvention à l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, 7,000 fr.

La radiation d'un article précédent en recettes nous a amenés à ne porter en prévision que la somme de 7.000 f. comme subvention à l'institution Notre-Dame des Victoires.—Adopté.

Cours de comptabilité 1,300 fr. — Adopté.

Cours publics de langues vivantes, 7,300 francs. — adopté.

Subvention à l'Etat pour le fonctionnement de l'Ecole nationale des arts industriels, 10,000 francs.— Adopté.

Ecole nationale de musique, 28,400 fr. — Adopté.

Subvention à la musique municipale, 3,000 francs — Adopté.

Traitement du directeur de la musique municipale, 2,600 fr. — Adopté.

Bibliothèque et archives ; dépenses admises en 1886 : 9,000 ; proposées pour 1887 : 9,200. — Adopté.

Musée artistique ; dépenses admises en 1886 : 1,000 fr. proposées pour 1887 : 1,300 fr. — Adopté.

M. Alfred Reboux. — Je crois être l'interprète d'un certain nombre de mes collègues, en priant M. le Maire de mettre aux voix, dans un vote spécial, l'ensemble de la section IV (Instruction publique et beaux arts.) L'ensemble de la section IV, mis aux voix, est adopté. (*A suivre*).

LE PRÉFET DU NORD vient d'enlever à M. Salomé Fidèle, chanoine honoraire, doyen d'Hazebrouck, ses fonctions de membre de la commission administrative de l'hospice. C'est M. Verlinde Hippolyte qui est nommé.

M. le doyen d'Hazebrouck était à l'hospice depuis de longues années ; M. Jules Cambon avait eu le tact de le laisser dans ces fonctions.

Cette première décision du nouveau préfet du Nord a causé une telle sensation à Hazebrouck, que l'*Indicateur*, qui ne paraît que deux fois par semaine, a publié une édition spéciale pour se faire plus vite l'écho du mécontentement public.

Nous supposons que M. Saisset-Scheider désire ne pas augmenter dans le Nord le nombre des opposants au gouvernement qu'il représente.

Si oui, nous lui donnerons ce conseil tout désintéressé : ne touchez pas au domaine religieux, ne tracassez pas tant de catholiques restes jusqu'ici assez indifférents à la forme du gouvernement. Méfiez-vous des gens qui vous conseilleront des mesures inutiles, des procédés du genre de celui-ci ; ce sont peut-être des républicains, mais ce sont des amis maladroits et dangereux.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. l'abbé Lefebvre, chapelain de Wez-Macquart est nommé curé d'Avelin, en remplacement de M. l'abbé Barbieux, décédé. M. l'abbé Damman, vicaire d'Avelin, est nommé chapelain de Wez-Macquart.

CONCERTS ET SPECTACLES

Concert d'hiver de la « Grande-Fanfare ». — La *Grande-Fanfare* offrira son concert d'hiver à ses membres honoraires le lundi 7 février, à 7 heures et demie dans la salle de l'Hippodrome.

La *Grande Fanfare* s'est assuré le concours d'artistes de mérite. Nous donnerons le programme dans quelques jours.

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du 27 janvier 1887.

Président : M. Claustre. — Ministère public M. Henry.

Au Parapluie! — Beaucoup de personnes se trouvaient le 6 décembre, devant l'estaminet du *Parapluie*, rue de Lannoy ; Un Monsieur du nom de Charles X....., s'en était pris, on ne sait pourquoi, à trois jeunes gens qui étaient tranquillement attablés, et usait envers eux de violences.

X..... est condamné, pour coups, à un jour de prison ; pour tapage injurieux à quinze francs d'amende.

Une lutte en plein air. — Les fils Nicolas et Simon Weber et Théophile Vandewatine se sont battus, un des premiers jours de décembre, vers dix heures du soir, dans la rue. Nicolas frappa Vandewatine puis, saisissant sa femme, la jeta sur lui.

La malheureuse raconte qu'on fut obligé de la transporter dans une maison voisine, et qu'elle était plus morte que vive. Pour le quart d'heure, l'infortunée se porte parfaitement.

Les fils Vleber et Vanderwatine sont punis d'une amende de 5 francs et par le versement d'une somme représentant trois journées de travail. En outre les dépens.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 27 janvier

Présidence de M. Henry Bossut

Jugement

Nous avons parlé du différend survenu entre M. Trémeries et M. Deschamps, à propos de dégâts causés par l'éléphant du *Tour du Monde*. M. Deschamps avait offert une somme de 100 francs. Le tribunal dit que cette offre est insuffisante et il condamne M. Deschamps à payer à M. Trémeries 200 francs à titre de dommages-intérêts.

Question de transport

Une question [illegible] qu'elle a remis en gare de Roubaix, à 4 h. de l'après-midi, une certaine quantité de paniers de fruits qui devaient être distribués en gare de Lille le lendemain à 3 h. du matin, ainsi qu'il se pratique dans les grandes villes pour certaines catégories de denrées. Quand le destinataire s'est présenté à l'heure susdite, il lui fut répondu qu'il n'était pas arrivé de marchandise à son adresse, il s'était, paraît-il, glissé une erreur dans l'orthographe du nom; sur nouvelles réclamations, les paniers de fruits ne furent mis qu'à 8 h. 1/2 ou 9 h. du matin à la disposition du destinataire qui les refusa. — Mme Vve D... réclame aujourd'hui à la Compagnie du Nord, la valeur de ces marchandises, soit 113 fr.

La Compagnie du chemin de fer du Nord, par l'organe de son conseil, prétend que les paniers de fruits ont été tenus à la disposition du destinataire dans les délais réglementaires, lesquels sont de trois heures après l'arrivée des marchandises à la gare destinatrice. Remises à Roubaix à 4 h. et arrivées à Lille à 7 h. 42. A une époque où, suivant les arrêtés ministériels, les gares sont fermées à 8 h. du soir pour s'ouvrir à 6 h. du matin, ces marchandises devaient donc être délivrées le lendemain à 8 h. 42 du matin, et elles avaient été mises à 8 h. 1/2 à la disposition du destinataire. Si la Compagnie consent à délivrer certaines marchandises pendant la nuit, en dehors des heures réglementaires, c'est par pure tolérance ce qui ne peut pas entraîner une dérogation à la règle générale. Ainsi d'ailleurs l'a décidé la cour de cassation par ses arrêts de 21 août 1861 et 2 février 1870.

En conséquence, la compagnie fait offre de la somme de 51 fr., produit de la vente aux enchères des paniers de fruits refusés et, pour le surplus de la demande de Mme Vve D..., conclut au débouté pur et simple.

Il y a là une question de principe assez intéressante à vider.

Le tribunal retient la cause pour le jugement être rendu dans une prochaine audience.

AVIS

Monsieur Burnel a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il a cédé son procédé d'argenture, sur glaces et verres, à M. Achille Molinier, marchand de verres à vitres, 19, rue du Moulin.

Il engage vivement ses sympatiques clients à continuer d'accorder leur confiance à M. Achille Molinier. L. Burnel.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'acquérir, à dater du 1er janvier, l'atelier d'argenture pour les glaces neuves et vieilles, qui appartenait à M. L. Burnel.

J'ai l'espérance, M[illegible] que vous voudrez bien m'accorder votre confiance. Vous pouvez être certain que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous satisfaire.

Je compte qu'à partir du 1er février, je pourrai accepter toutes les demandes que vous voudrez bien me confier.

Je vous prie d'agréer, M[illegible], mes salutations.

26749—14020 Achille Molinier.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du jeudi 27 janvier 1887

Marchés de laines

Très affaire. — Nous avons récemment rendu compte d'une affaire entre M. Félix Lorthiois, peigneur à Tourcoing, et M. Prévost, négociant à Paris. Un arrêt de ce jour résilie le marché des 2137 kilos de laines Buenos-Ayres, mais fait droit à l'appel de M. Lorthiois en ce qu'il réduit à 2,200 fr. l'indemnité de résiliation due par ce dernier. La cour condamne, toutefois, M. Lorthiois, aux frais d'appel, à titre de supplément de dommages-intérêts.

Le affaire. — Dans un procès pendant entre M. Félix Lorthiois et M. Firmin Vanlaethem, négociant à Tourcoing, la Chambre a confirmé aujourd'hui le jugement du tribunal de commerce de Tourcoing, en date du 6 juillet 1886. Ce jugement ordonne une expertise relativement à 2000 kilos de laine peignée et la confie à MM. Alphonse Six, négociant, Voreux Seynave, négociant, et Lapersonne, courtier, tous trois demeurant à Tourcoing.

NORD

Les votes des députés du Nord. — Dans sa séance du jeudi 27 janvier, la Chambre des députés a repoussé, par 307 voix contre 175, l'amendement au chapitre 17 de M. Thellier de Poncheville tendant à réduire de 322,000 francs, le crédit pour l'enseignement secondaire de jeunes filles. Tous les députés du Nord ont voté pour la prise en considération de cet amendement, à l'exception de M. Trystram, qui a voté contre.

La Chambre a également repoussé par 272 voix contre 243, l'amendement de M. Soland, au chapitre 53, ainsi conçu : « les subventions aux écoles maternelles existant avant la loi du 30 octobre 1886, continueront à être accordées aux communes comme par le passé. » Tous les députés du Nord ont voté pour cet amendement.

Le collége de Bailleul. — La *Bailleuloise* nous apprend que l'on travaille en ce moment aux plans et préparatifs des nouveaux bâtiments qui serviront prochainement à loger les élèves et professeurs de l'institution libre, en attendant que le gouvernement fasse droit aux revendications de la ville de Bailleul, au sujet du terrain sur lequel est bâti l'ancien collège.

L'édifice sera construit dans la pâture si gracieusement offerte par Mme Ildephonse Plichon l'entrée aura lieu par la rue du Saint-Esprit.

Signalons encore une excellente mesure prise par MM. les membres du comité, qui ont voulu que tous ceux qui seront employés à la construction du nouveau collège, architecte, entrepreneur etc., soient des Bailleulois.

Le Cateau. — Un facteur de la ville est mort subitement ces jours derniers. Ses camarades, ne le voyant pas arriver à son poste, se rendirent chez lui, où on le trouva étendu sur son lit, ne donnant plus signe de vie.

Le malheureux était âgé de 36 ans. Il était très estimé de ses chefs et de ses camarades.

Deux hommes noyés. — Dans la soirée de lundi, l'éclusier du pont d'Erre, à Escaudœuvres, a retiré du bassin deux noyés, paraissant âgés l'un de trente-cinq ans, l'autre d'une vingtaine d'années.

Les deux hommes ont été reconnus pour deux marchands de bestiaux des environs de Valenciennes qui s'étaient rendus à Cambrai pour le marché du *vingt-quatre*. On les avait vus dans la soirée de dimanche se promener dans Escaudœuvres, et on suppose que le soir venu, suivant le canal pour retourner en ville, ils ont continué leur chemin tout droit au lieu de s'engager sur le pont élevé près de la prise d'eau de la fabrique et sont ainsi allés se jeter dans le bassin.

Erquinghem-Lys. — Jeudi après-midi, un incendie a complètement détruit une maison appartenant à M. Canet, et une ferme occupée par M. Braem.

Il n'y a aucun accident de personnes.

Les dégâts estimés à 7,000 fr. ne sont pas couverts par une assurance.

BELGIQUE

Templeuve. — On nous rapporte qu'un fonctionnaire de cette commune se serait suicidé. Cet acte de désespoir serait dû à des détournements d'argent commis par ce malheureux et qui viendraient d'être découverts. Un de nos collaborateurs est parti à Templeuve. Nous reviendrons donc, demain, sur cette nouvelle, que nous n'annonçons que sous toutes réserves.

Le nombre des grévistes du bassin de Charleroi s'est accru. On compte à Jumet 450 grévistes ; à Roux, 170 ; à Marchiennes, 275 ; à Montsou, 115. Aucun incident à signaler.

ÉTAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 27 janvier.* — Alfred Deleval, rue d'Alma, 168. — Maria Maes, rue de Tourcoing, cité Saint-Louis, cour Flipo, 20. — Marie Torremans, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor. — Alida Demarque, rue de Soubise, 42. — Marie Dumatelle, rue de la Barbe d'Or, cour Vandenbulck. — Jeanne Verspieren, boulevard de Paris, 25. — Gaston Baudun, rue du Fort, 48. — Rosalie Schoonejans, rue de l'Epeule, 140. — Célestine Seynave, boulevard d'Hallain, 5. — Henri Duthoys, rue Pellart, fort Mulher, maisons Fouvaux. — Arthur Marcoux, rue des Champs, 43. — *Mariages du 26 janvier.* — Victor Leterne, 31 ans, boucher, rue Franklin, 104. — Léocadie Decraene, 25 ans, sans profession, boulevard Beaurepaire, 172. — *Décès du 26 janvier.* — Antoine Delfosse, 71 ans 9 mois, manufacturier, chevalier de la Légion d'honneur, président de la Chambre de commerce, rue du Vieil-Abreuvoir, 37. — Bernard Dupuich, 73 ans 5 mois, menuisier, rue de Ma-Campagne, 191. — Sire Desmettre, 84 ans, sans profession, rue de Lannoy, 139. — Parain, [illegible] vie, rue du Havre, 43.

Tout [illegible] — *Déclarations de naissances du 27 janvier.* — [illegible] rue du Petit-Village. — Louis Nuaré, rue Sainte-Marie. — Josephine Decock, rue de Tournai. — Victorine [illegible], au Blanc-Seau. — Jeanne Dousseaux, rue Claire-Lehestre. — Joseph Waleckx, rue du Cour-Joy